

PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 JUIN 2020

Présent-e-s	M.	Martin BARCELLINI
	M.	Paul EUGSTER
	M.	Nicolas FOURNIER
	M.	Xavier FRANCEY
	Mme	Cornelia FROIDEVAUX
	M.	Quentin KNIGHT
	M.	Jean-Claude KORMANN
	Mme	Céline KUNZ
	M.	Johann LEUTWYLER
	M.	Christian MARTI
	M.	Félicien MAZZOLA
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Frédéric REVERCHON
	Mme	Julie RIEDER
	Mme	Nicole ROEHRICH
	Mme	Isabelle STOFFEL
	Mme	Yvette TORNARE
M.	Vincent TOURNIER	
Conseil administratif	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Maire
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD, Conseillère administrative
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste	Mme	Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

## ORDRE DU JOUR

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020
2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne ou du doyen d'âge
3. Election du bureau du conseil municipal ( immédiatement après son élection le président du conseil municipal reçoit la prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge)
4. Nomination des diverses commissions

Doyenne d'âge du Conseil municipal, **Mme Yvette Tornare**, ouvre la séance à 19 heures et souhaite adresser quelques mots pour commencer la séance.

*« Je suis ravie d'être la doyenne, puisque c'est à moi que reviennent l'honneur et le privilège d'ouvrir la première séance du Conseil municipal de la nouvelle législature. Je souhaite une cordiale bienvenue à tous, élus en place qui renouvellent leur mandat et nouveaux venus en politique. Bravo pour votre nomination ! Je remercie les élus sortants pour le travail accompli lors de cette dernière législature.*

*C'est un nouveau chapitre de l'histoire de la commune qui commence avec cette législature. Pendant 5 ans, nous allons l'écrire tous ensemble, en ayant soin de travailler pour Confignon, avec le souci constant de ne pas défigurer ce petit coin du canton de Genève de 2,7 km<sup>2</sup>. Certes, le village n'est plus si petit, mais il n'est pas encore trop gros. C'est désormais à nous d'en prendre soin. Nous avons la chance de vivre dans un environnement très riche, avec des espaces de sport, de détente, de biodiversité. Nous pouvons nous balader depuis les sentiers du Rhône, au nord, jusqu'au vallon de l'Aire, au sud, tout en passant par le coteau. Et bien sûr, je n'oublie pas notre magnifique patrimoine bâti et culturel.*

*Nous avons des défis à relever. Le plus important est certainement celui de grandir en gardant l'esprit de Confignon. C'est en proposant une large concertation aux habitants de la commune à nos projets que nous arriverons à accueillir dignement nos nouveaux venus.*

*Ce soir, nous vivons un moment historique et solennel. Historique, puisque c'est la première fois qu'un groupement indépendant fait son entrée au Conseil administratif et au Conseil municipal. Solennel, parce que nous allons tous prêter serment. C'est un engagement fort devant le Conseil municipal, et d'ordinaire devant l'Assemblée, ce qui cette année ne peut avoir lieu pour les raisons que l'on connaît. Je suis sûre que nous aurons tous à cœur de mener à bien la mission qui nous sera confiée.*

*Dans ce nouveau Conseil municipal, nous sommes une palette représentative des habitants de la commune. Très jeunes, jeunes, moins jeunes, chacun de nous différent, avec ses propres aspirations, ses propres goûts, mais poursuivant le même but. Nous allons travailler main dans la main, afin de trouver les meilleures solutions pour le bien-être des habitants de notre commune. Nous allons aussi trouver un bel équilibre entre l'expérience de ceux qui sont en place et la fraîcheur des nouveaux venus.*

*Je suis née à Confignon, ma famille a travaillé des terres, j'ai enseigné à beaucoup d'enfants qui à leur tour se sont mariés, ont eu des enfants, et sont revenus vivre dans notre belle commune. J'aime mon village et avec vous tous, conseillers municipaux, je prendrai soin de son avenir pour un développement maîtrisé, en respectant la nature, afin que Confignon ne perde pas son âme. Merci. »*

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020

**Mme Tornare** donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections du 15 mars 2020.

2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne d'âge

**Mme Tornare** demande à chacun de se lever. Elle donne lecture de la formule de prestation suivante :

*« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».*

A tour de rôle et à l'appel de leur nom, les Conseillères et Conseillers municipaux lèvent la main droite et prêtent serment.

3. Election du bureau du Conseil municipal (immédiatement après son élection le Président du Conseil municipal reçoit la prestation de serment de la doyenne d'âge)

### 3.1 Election du Président du Conseil municipal

Au nom de Demain Confignon, **Mme Froidevaux** propose la candidature de **M. Barcellini** à la présidence du Conseil municipal.

En l'absence d'autres propositions à ce poste, **Mme Tornare** propose de passer au vote.

**VOTE :**

La candidature de **M. Barcellini** à la présidence du Conseil municipal est approuvée à l'unanimité.

**Mme Tornare** cède sa place à **M. Barcellini**, Président du Conseil municipal.

**M. Barcellini** remercie l'assemblée et procède à la prestation de serment de **Mme Tornare**, après lui avoir lu la formule consacrée, rappelée au point N°2 du présent procès-verbal.

Levant la main droite, **Mme Tornare** prête serment.

### 3.2 Election du Vice-président du Conseil municipal

Au nom du PDC, **Mme Kunz** propose la candidature de **M. Fournier** à la Vice-présidence du Conseil municipal.

**VOTE :**

La candidature de **M. Fournier** à la Vice-présidence du Conseil municipal est approuvée à l'unanimité, moins 1 abstention.

### 3.3 Election du Secrétaire du Bureau

Au nom de Voix de Gauche, **M. Kormann** propose la candidature de **M. Mazzola** à la fonction de Secrétaire du Conseil municipal.

**VOTE :**

La candidature de **M. Mazzola** à la fonction de Secrétaire du Bureau est approuvée à l'unanimité, moins 1 abstention.

### 3.4 Election d'un membre du Bureau du Conseil municipal

Au nom du PLR, **Mme Stoffel** propose que le poste de membre revienne à **M. Francey**.

**VOTE :**

La candidature de **M. Francey** comme quatrième membre du Bureau est approuvée à l'unanimité, moins 1 abstention.

Le Bureau de la nouvelle législature étant constitué, **le Président** propose de passer à la nomination des diverses commissions et de leurs membres.

## **4. Nomination des diverses commissions**

**Le Président** propose de commencer par lire les noms des huit commissions, avant de les valider et de passer au point suivant.

-Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

- Commission aménagement et mobilité (CAM)
- Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)
- Commission constructions et équipements (CCE)
- Commission de la culture et communication (CCC)
- Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSSV)

**Le Président** propose de voter sur la dénomination des 6 commissions telles qu'énoncées précédemment.

**VOTE :**

**Les dénominations des commissions sont approuvées à l'unanimité.**

**Le Président** propose ensuite de désigner les membres des commissions, à l'exclusion des commissions des réclamations. Il indique que deux propositions sont sur la table quant au nombre de membres, soit 7, soit 6. Il ouvre le débat.

Pour Demain Confignon, **Mme Froidevaux** soutient la proposition de 7 membres pour les raisons suivantes : un nombre impair permet d'éviter des situations où l'on se retrouve à égalité en cas de vote et où la voix du président se trouve à même de trancher sur les différents sujets. Ceci donnerait au président un pouvoir décisionnel très important, qui n'est pas souhaitable. Puis, tenant compte de ce principe de nombre impair, nous pensons que le nombre idoine est le nombre qui représente au mieux l'effectif des groupes du Conseil municipal dans les commissions.

**M. Fournier** rappelle que le PDC a déposé une proposition de commission à 6. Il a fait ses calculs et constate que le système à 7 se révèle moins proportionnel que le système à 6. Il conduit à une sur-représentation de Demain Confignon et donc à une sous-représentation importante de Voix de Gauche avec aussi une légère sous-représentation des groupes PLR et PDC. Ceci ne lui paraît pas optimal. Avec la proposition à 6, on se retrouve avec une légère sous-représentation de Demain Confignon et une représentation assez équitable des trois autres formations. La question est donc de savoir si l'on veut un réel équilibre démocratique et proportionnel, ce que souhaitent la LAC et le Règlement de notre Conseil municipal, ou si, pour des motifs discutables, on décide de privilégier une forme à 7, qui s'éloigne de la parfaite proportion d'une bonne représentation du Conseil municipal. Sur la question du caractère impair ou non des commissions, la plupart des commissions de la législature précédente ont siégé à 6 membres et cela n'a jamais posé de problème. Rares sont les situations où de gros clivages se font jour et la plupart du temps, les votes se font de manière unanime. Puis, la voix prépondérante du président en cas d'égalité lui paraît plutôt saine. Les présidences de commissions seront assez équitablement réparties et la proportion est juste à ce niveau-là. Enfin, un dernier élément : il sera relativement difficile d'être 7 en commission, car la charge de travail est vite importante. Les situations où la commission se retrouvera en plénière seront plutôt rares et établir un principe de caractère pair/impair en début de législature est une question qui ne devrait pas se poser.

La proposition du PDC est donc la suivante : ne pas suivre la proposition de Demain Confignon, qui est intéressante, mais qui s'éloigne d'une représentativité optimale des forces en présence.

**Le Président** le remercie et demande si une autre personne veut prendre la parole ?

**M. Kormann** désire au nom de Voix de Gauche exprimer aussi un soutien pour une répartition à 6 des conseillers municipaux par commission. Selon l'esprit du Règlement du CM, la représentation des commissions doit être proportionnelle. A l'issue des élections, nous nous retrouvons avec 3 groupes presque égaux (6 sièges pour Voix de Gauche, 6 sièges pour l'ancienne droite bourgeoise PLR/PDC et 7 sièges pour Demain Confignon. Il paraît donc légitime de respecter la grandeur des groupes tels qu'ils ont été élus. Lors de la dernière législature, nous avons très régulièrement siégé à 6 membres et cela n'a jamais posé de problèmes. Il est très rare que l'on doive se battre pour dégager une majorité dans les commissions, car le travail y est préparatoire et se fait sur des dossiers. Le but est d'arriver à une ligne générale, c'est la raison pour laquelle les commissions émettent des préavis favorables ou défavorables. De plus, il y a toujours la possibilité de faire un préavis de minorité pour exprimer officiellement devant le CM les avis qui n'auraient pas recueilli la majorité. Au vu de toutes ces possibilités, le caractère impair des

commissions n'apparaît pas comme essentiel et se retrouvera caduc par le simple fait d'aléas (maladie, empêchements, etc...). Voix de Gauche propose donc de rester sur un système de 6 conseillers par commission, afin d'économiser nos forces, et que nous soyons équitablement représentés, afin de travailler ensemble sans se disperser.

**M. Francey** confirme l'existence de nombreuses discussions sur cette proposition de 6 ou 7 conseillers municipaux en commission. En ce qui concerne le groupe PLR, il a constaté que Demain Confignon a bien gagné les élections, est majoritaire au CM avec 7 conseillers municipaux, et nous ne voyons donc aucun problème à ce qu'ils soient également majoritaires en commission.

**M. Kormann** se permet de relever quelque chose de faux dans ce qui vient d'être dit. Le groupe Demain Confignon n'est pas majoritaire au CM. Il y a 19 personnes au CM et Demain Confignon n'a que 7 conseillers municipaux. Aucun groupe n'est majoritaire au sortir de ces élections, ceci est la vérité.

**Le Président** propose, en l'absence d'autres demandes d'intervention, de passer au vote.

**VOTE :**

**La proposition de 7 membres pour les principales commissions est acceptée par 10 pour et 9 contre.**

**Le Président** propose alors de passer aux autres propositions, à savoir que la présidence des commissions soit assurée par la même personne pendant 5 ans pour Demain Confignon ou une présidence tournante chaque année au sein des commissions pour Voix de Gauche.

**Mme Froidevaux** indique que pour Demain Confignon, il est préférable de rester avec une même présidence sur 5 ans, afin de garantir un bon suivi des dossiers et aussi pour un bon fonctionnement du CM.

**M. Mazzola** commence par rappeler que la volonté première pour Voix de Gauche est l'équilibre. C'est certainement lié à son expérience de minoritaire pendant une longue période. Ceci a forgé une conscience de ce que cela signifie dans une enclave politique. Notre position initiale était de partir avec 6 membres dans un esprit de proportionnalité et de respect du Règlement. Nous aurions également aimé assumer dans un premier temps la responsabilité de la commission des finances, car c'est une commission importante et qu'une bonne représentativité à la tête de celle-ci paraît essentielle. Malheureusement, ces deux demandes de Voix de Gauche n'ont pas été prises en compte en raison d'un accord préalable entre Demain Confignon et une partie du PLR. La question s'est donc posée pour Voix de Gauche de comment avancer ? Nous avons mis en marche une réflexion collective en partant de l'argument porté par Demain Confignon pour 7 membres dans les commissions avec la conformité de ce qui se fait habituellement dans ce type d'assemblée (commissions du National, du Grand Conseil, autres municipaux, présidence de la Confédération). Il en ressort qu'il est totalement usuel que la présidence tourne chaque année et ce pour des raisons historiques d'équilibre entre les cantons. Voix de Gauche y voit aussi un signe assez sain de dépersonnalisation du pouvoir qui permet aussi de mieux répartir la charge et l'information, et surtout de permettre une meilleure implication de chacun-e en commission. C'est assurer enfin une sorte de dynamisme renouvelé. Pour toutes ces raisons, nous invitons à voter pour un tournus annuel des présidences de commission.

**M. Francey** confirme que le groupe PLR soutient les 7 membres en commission et souhaite effectivement avoir les finances pour cette législature. Pour le pacte évoqué précédemment entre Demain Confignon et une partie du PLR, il a eu pour sa part l'écho qu'un premier pacte aurait été conclu entre Demain Confignon et les groupes Voix de Gauche / PDC. Il ne voit donc aucun inconvénient à se rapprocher de Demain Confignon pour trouver des solutions pour l'avenir.

**M. Fournier** refait un bref historique du processus de construction des commissions et constate qu'une proposition intermédiaire arrive finalement à satisfaire à peu près tout le monde. Pour ces raisons, le PDC soutient la proposition de Voix de Gauche d'un tournus annuel.

**Le Président** propose alors de passer au vote sur un tournus annuel des présidences de commissions.

**VOTE :**

Une présidence et une vice-présidence fixes pour 5 ans sont approuvées par 10 pour et 9 contre.

Le **Président** propose de passer maintenant à la composition de chaque commission en commençant par la présidence, puis la vice-présidence et enfin en complétant les effectifs. Il est souhaitable par souci d'équilibre qu'il y ait 2 présidences pour Demain Confignon et Voix de Gauche, 1 présidence pour le PLR et le PDC.

Le **Président** passe ensuite à la nomination des diverses commissions.

Commission finances, administration et sécurité	CFAS
Président -e	Xavier FRANCEY
Vice-Président	Félicien MAZZOLA
Membre	Martin BARCELLINI
Membre	Cornelia FROIDEVAUX
Membre	Christian MARTI
Membre	Vincent TOURNIER
Membre	Nicolas FOURNIER

**VOTES :**

Le **Président** est élu par 16 voix pour et 3 contre, le vice-président par 18 pour et 1 abstention et les membres à l'unanimité.

Commission aménagement et mobilité	CAM
Président	Félicien MAZZOLA
Vice-Présidente	Isabelle STOFFEL
Membre	Martin BARCELLINI
Membre	Pierre-Alain MOTTIER
Membre	Cornelia FROIDEVAUX
Membre	Johann LEUTWYLER
Membre	Céline KUNZ

**VOTES :**

Le **Président** est élu par 18 voix pour et 1 abstention, la vice-présidente par 18 pour et 1 abstention et les membres à l'unanimité.

Commission durabilité, énergie et environnement	CDEE
Président	Frédéric REVERCHON
Vice-Président	Quentin KNIGHT
Membre	Martin BARCELLINI
Membre	Julie RIEDER
Membre	Vincent TOURNIER
Membre	Nicole ROEHRICH
Membre	Paul EUGSTER

**VOTES :**

Le **Président** est élu par 18 voix pour et 1 abstention, le vice-président par 18 pour et 1 abstention et les membres à l'unanimité.

Commission constructions et équipements	CCE
Président	Jean-Claude KORMANN
Vice-Président	Pierre-Alain MOTTIER
Membre	Christian MARTI
Membre	Frédéric REVERCHON

Membre	Quentin KNIGHT
Membre	Isabelle STOFFEL
Membre	Paul EUGSTER

VOTES :

Le Président est élu à l'unanimité, le vice-président par 18 pour et 1 abstention et les membres à l'unanimité.

Commission de la culture et communication	CCC
Présidente	Yvette TORNARE
Vice-Présidente	Céline KUNZ
Membre	Christian MARTI
Membre	Frédéric REVERCHON
Membre	Julie PERADOTTO
Membre	Johann LEUTWYLER
Membre	Xavier FRANCEY

VOTES :

La Présidente est élue par 18 voix pour et 1 abstention, la vice-présidente est élue par 18 voix pour et 1 abstention et les membres à l'unanimité.

Commission sociale, sport, santé et vie associative	CSSSV
Président	Nicolas FOURNIER
Vice-Présidente	Yvette TORNARE
Membre	Julie RIEDER
Membre	Christian MARTI
Membre	Jean-Claude KORMANN
Membre	Julie PERADOTTO
Membre	Nicole ROEHRICH

VOTES :

Le Président est élu par 18 voix pour et 1 abstention, la vice-présidente est élue par 18 voix pour et 1 abstention et les membres à l'unanimité.

Commission des réclamations	CR - Commune
Membre	Vincent TOURNIER
Membre	Xavier FRANCEY

Commission des réclamations	CR -Canton
Délégué du CM	Félicien MAZZOLA
Délégué du CM	Xavier FRANCEY
Délégué du CM	Paul EUGSTER

Fondation de la Petite enfance	FPE
Membre	Yvette TORNARE
Membre	Nicole ROEHRICH
Membre	Julie PERADOTTO
Membre	Nicolas FOURNIER

Fondation du logement	FL
Membre	Pierre-Alain MOTTIER
Membre	Nicole ROEHRICH
Membre	Jean-Claude KORMANN
Membre	Nicolas FOURNIER

Groupement intercommunal de voirie	CIV
Membre	Frédéric REVERCHON
Membre	Jean-Claude KORMANN

Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics	FMV
Membre	Yvette TORNARE
Membre	Johann LEUTWYLER
Membre	Isabelle STOFFEL
Membre	Céline KUNZ

**VOTES :**

Tous les membres des Fondations, Groupements et autres Fonds ont été élus à la majorité ou à l'unanimité des voix.

**Le Président** constate que la partie formelle de la séance d'installation est close, mais la tradition veut qu'il adresse quelques mots avant de clôturer formellement la séance. Tout d'abord il tient à remercier de la confiance manifestée pour son élection à la présidence aujourd'hui. Il veillera naturellement à ce que les débats se passent conformément à nos valeurs démocratiques, avec de l'écoute, du respect, mais aussi la volonté de ne jamais oublier les concitoyens que nous représentons au sein de nos discussions et de nos décisions. Dans le contexte actuel, il tient aussi à dire que c'est un privilège de pouvoir exposer nos idées, d'en discuter et d'en débattre en toute liberté. Nous avons tendance à l'oublier, mais cela ne va pas de soi. Il formule donc le souhait que nous nous en montrions dignes, et il a toute confiance en cela. Enfin, à titre personnel, il se réjouit de travailler avec vous tous et de commencer à débattre des idées au sein des diverses commissions, mais aussi au sein du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H00.



Martin BARCELLINI

Président



Félicien MAZZOLA

Secrétaire

